

Le Régulateur de l'énergie



Numéro 012-Juin 2024

ISSN 2630 - 1229

Journal d'information de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie du Burkina Faso

EDITORIAL

Un guide pour que les consommateurs s'approprient leurs droits et obligations



DOSSIER

Activités de la régulation en 2023: Ce que dévoile le contenu du rapport de l'ARSE : réalisations, état du secteur, recommandations...



INTERVIEW

- **Actions de l'ARSE à l'endroit des consommateurs** (avec Damba OUOBA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux)
- **Outil de règlement tarifaire** (avec Théophile Herbert Isaac KABRE, Directeur des Services Economie et Tarification)
- **Manuel de procédures de contrôle** (avec Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO, Directeur des Services Techniques et de la Régulation)



Damba OUOBA

Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux



Théophile Herbert Isaac KABRE

Directeur des Services Economie et Tarification



Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO

Directeur des Services Techniques et de la Régulation

ACTUALITÉS

PROTECTION DES DROITS DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'ENERGIE

- Des consommateurs, OSC et collectivités locales sensibilisés sur le cadre juridique de la fourniture d'électricité
- Calcul des seuils déclencheurs : une étude sur les paramètres et indicateurs restituée
- Dialogue ARSE-SONABEL sur la pointe énergétique



Le Régulateur de l'énergie

10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso

Tel: (+226) 25 41 20 38 - Site web : www.arse.bf /E-mail: infos@arse.bf

Directeur de publication

Jean-Baptiste KY
Président de l'ARSE

Coordination

Saïdou ZOROME
Directeur de la communication et de la documentation

Maquette et impression

RASHCOM : (+226) 25 41 06 03 / 67 47 47 47

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	03
ACTUALITES.....	06
DOSSIER.....	22
INTERVIEW.....	24

LE REGULATEUR DE L'ENERGIE

Diffuser l'information sur
l'ARSE et le secteur
de l'énergie



Un guide pour que les consommateurs s'approprient leurs droits et obligations

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) a édité, dans le cadre de ses activités, un « **guide du Consommateur** ». Ce document se veut un outil pratique et informatif qui guide, comme le stipule si bien son titre éponyme, le consommateur en cas de besoin de saisine de l'ARSE ou de formulation auprès d'elle, de requête. Il facilite une meilleure connaissance par les consommateurs de leurs droits et obligations, les oriente sur les voies de recours à utiliser ainsi que les procédures y afférentes en cas de griefs contre les fournisseurs d'électricité.

De ce fait, le « **guide du Consommateur** » offre aux consommateurs, les clés pour mieux connaître leurs droits et obligations, les démarches en cas de griefs avec les fournisseurs ainsi que les voies de recours. Il permet aux usagers du service public de l'électricité de s'approprier leurs droits, de sacrifier à leurs obligations tout en favorisant un dialogue constructif entre eux et les acteurs du secteur énergétique.

L'édition du « **guide du Consommateur** » s'inscrit résolument, en droite ligne, des actions de renforcement des relations avec les consommateurs et l'ARSE. En effet, la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie confie à l'ARSE, de veiller à l'application de la réglementation régissant le secteur de l'énergie et de préserver les intérêts des consommateurs et des usagers du service public de l'énergie. De même, le décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 charge l'ARSE de veiller aux intérêts des consommateurs ou usagers et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité du service de l'énergie.



La bonne application de la réglementation ainsi que la préservation des intérêts des consommateurs sur lesquelles veillent le régulateur passent par une meilleure connaissance de ladite réglementation ainsi que des droits et obligations des consommateurs à l'égard des fournisseurs d'électricité. C'est à cet effet que le Guide du Consommateur est édité et revêt, au regard de sa portée, d'une grande importance pour le consommateur.

J'invite les usagers de l'énergie à s'approprier son contenu car un consommateur bien informé est un consommateur mieux protégé.

Par ailleurs, l'ARSE poursuivra les actions d'information, de sensibilisation et de concertation en synergie d'action avec les consommateurs dans l'optique du renforcement de la préservation de leurs intérêts et de la protection de leurs droits. Elle a inscrit dans ce cadre, dans sa feuille de route, l'opérationnalisation du service Consommateur, la mise en place d'un cadre de concertation avec les communicateurs et d'un dispositif pour mieux interagir avec les consommateurs.

Jean-Baptiste KY
Président de l'ARSE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

● Le Directeur général de l'énergie, Dr Alidou KOUTOU reçu par le Président de l'ARSE

Le Président de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE), Jean-Baptiste KY a reçu, en audience, le Directeur général (DG) de l'énergie, Dr Alidou KOUTOU, le mercredi 24 janvier 2024 à Ouagadougou. Dr KOUTOU qui était accompagné par son adjoint, Thierry OUEDRAOGO est venu pour une visite de courtoisie et de prise de contact avec le Président de l'ARSE. Il a salué, au cours des échanges, la bonne collaboration entre la Direction générale de l'énergie et l'ARSE ainsi que le travail mené par le régulateur pour le développement du secteur de l'énergie au Burkina Faso.

En retour, le Président KY a remercié son hôte pour la visite qui renforce les liens de collaboration. « *Nous saluons cette visite qui a permis d'échanger en vue de travailler la main dans la main pour relever des défis communs* » a-t-il déclaré.



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY (à droite) a remercié son hôte pour la visite

DDC/ARSE

● Le développement du secteur, objet d'échanges avec la Banque mondiale

Une délégation de la Banque mondiale a été reçue en audience dans l'après-midi du jeudi 21 juin 2024 par le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY. Cette délégation conduite par le Spécialiste principal en énergie et chargé de programmes, Léopold SEDOGO qui était en mission de supervision du projet Solaire à Large Échelle et d'Électrification Rurale (SOLEER) du 17 au 21 juin est venue dans les locaux de l'ARSE, pour une visite de courtoisie. Elle a eu

un entretien avec le Président de l'ARSE qui avait à ses côtés, les Commissaires, membres permanents du Conseil de Régulation de l'ARSE, Ahmed Yachine OUEDRAOGO et Léonard SANON ainsi que les Conseillers Techniques, Lydie BABAMOUSA/GYEBRE et Yaya SOURA. Les échanges de cet entretien ont porté sur des sujets en lien avec le développement du secteur de l'énergie au Burkina Faso.



Les deux parties, ARSE et Banque mondiale (à droite) en séance de travail



● Le partenaire de GreenYellow à l'ARSE

Une délégation du Groupe Panafricain AXIAN, partenaire de GreenYellow (producteur indépendant d'électricité basé à Nagréongo) était dans les locaux de l'ARSE, le vendredi 09 février 2024. Cette délégation reçue par le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY a annoncé, au cours des échanges, le renforcement du portefeuille d'actifs solaires du Groupe Panafricain AXIAN en Afrique et particulièrement au Burkina Faso à travers la signature d'un accord d'acquisition des actifs de la centrale solaire 30 MWc à Nagréongo. Elle a réaffirmé son engagement à accompagner le gouvernement du Burkina Faso dans la transition énergétique à travers une augmentation des capacités solaires.

Toute chose qui a été bien appréciée par le Président de l'ARSE qui a remercié la délégation de AXIAN pour cet engagement à soutenir le développement du secteur de l'énergie. Conduite par le Directeur Pays de GreenYellow, Yannick KABORE, la délégation était composée de Romiald NOUSSI et de Anthony DAILLY.

DDC/ARSE



Le Président de l'ARSE, Jean Baptiste KY (au centre) avec la délégation conduite par le Directeur Pays de GreenYellow, Yannick KABORE (2ème à gauche)

● Le COBSUEL expose sa vision au Président de l'ARSE

Le Conseil Burkinabè pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (COBSUEL) jouera sa partition pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans le contexte électrique. Il est venu, le mercredi 21 février 2024 pour présenter son nouveau bureau, sa vision, sa mission et son programme d'activités au Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY.

Au sortir des échanges, le Président du COBSUEL, Cédric DABIRE, a remercié le Président de l'ARSE et traduit sa satisfaction. Il a rappelé l'objectif du COBSUEL qui est de mettre en œuvre des actions pour contribuer à assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens matériels contre les accidents et catastrophes d'origine électrique qui découlent, des risques inhérents à l'utilisation de l'électricité au Burkina Faso.

Pour atteindre cet objectif, le COBSUEL s'est assigné, entre autres, pour missions d'informer les populations du danger que représente l'énergie électrique et des dispositions à prendre pour ne pas en être victime.

DDC/ARSE

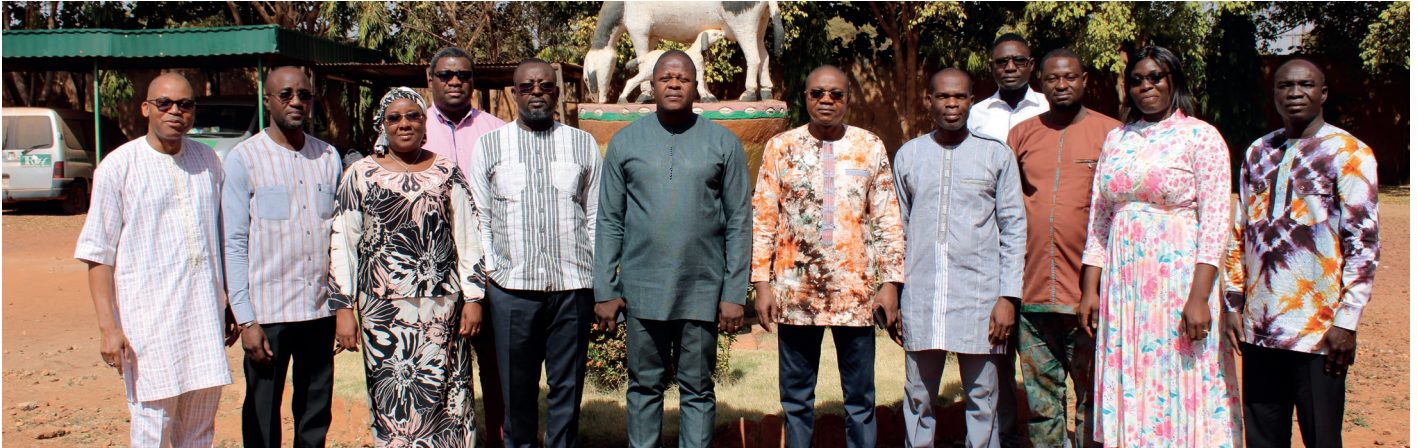


Une photo de famille à l'issue des échanges avec le COBSUEL

Renforcement de performance

L'ARSE marque une halte pour un bilan et perspectives

Du lundi 08 au vendredi 12 janvier 2024, s'est tenu à Koudougou, un atelier bilan 2023 et perspectives 2024 de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Cet atelier a été présidé par le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY.



Une photo de famille à la clôture des travaux

L'ARSE s'est résolument inscrite dans une dynamique de renforcement de ses performances. C'est dans cette optique qu'elle a organisé, en début d'année 2024, un atelier bilan et perspectives pour examiner les activités réalisées en 2023 et décliner les perspectives pour 2024. Cet atelier a connu la participation du Président et des membres du Conseil de régulation, des Conseillers techniques, des Directeurs ainsi que des chefs de service de l'ARSE. Il avait pour objectif général de faire le bilan des activités de l'ARSE en 2023 et, à la lumière de ce bilan, décliner les perspectives en vue de favoriser une meilleure organisation de l'action de la structure afin de renforcer ses performances en 2024.

De façon spécifique, il s'est agi de passer en revue, le bilan des activités réalisées en 2023 par les services techniques et le Conseil de régulation, d'examiner et de s'appropriier le programme d'activités 2024.

De même, l'atelier bilan et perspectives a servi de cadre pour faire le point des résultats des études réalisées ou en cours, de définir les perspectives de mise en œuvre des recommandations y relatives, de faire l'état de mise en œuvre du Plan stratégique de l'ARSE

et d'envisager la mise à jour de son plan d'action.

Il a été également consacré à l'examen de la planification des activités du Conseil de Régulation au titre de l'année 2024.

A la clôture des travaux, le Président de l'ARSE a félicité les participants et à travers eux, l'ensemble du personnel pour les efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre des activités en 2023 ; toute chose qui a permis d'atteindre un taux d'exécution physique de 82,07% et financière de 74,08% dans la mise en œuvre des activités. Pour relever des défis futurs, Jean-Baptiste KY a encouragé ses collaborateurs à maintenir le cap afin que les résultats de l'exécution des activités en 2024 soient à la hauteur des attentes.

DDC/ARSE



L'atelier a été présidé par Jean-Baptiste KY, Président de l'ARSE, entouré des membres du Conseil de régulation, Ahmed Yachine OUEDRAOGO et Léonard SANON

Situation de la pointe

L'ARSE échange avec la SONABEL

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a organisé, le jeudi 11 avril 2024 à Ouagadougou, une rencontre d'échanges avec la Direction Générale de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL). Les échanges étaient consacrés à la gestion de la situation de la période de pointe.



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY (au milieu) a présidé la rencontre avec à sa droite, le DG de la SONABEL, Souleymane OUEDRAOGO et les membres du conseil de régulation

La rencontre entre l'ARSE et la SONABEL en présence de leurs premiers responsables avait pour objectif d'échanger sur les difficultés de la période de pointe et les solutions. Elle s'inscrit, en droite ligne, des missions et attributions de l'ARSE dans le cadre de la régulation, du contrôle et du suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'énergie. « Notre pays est confronté aux difficultés inhérentes à l'insuffisance de l'offre énergétique en raison de la forte chaleur qui caractérise la pointe. Cette période interpelle les différents acteurs et préoccupe l'ARSE qui a voulu, à travers cette rencontre, échanger avec la SONABEL sur les difficultés et les solutions envisagées » a expliqué, le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY.

Quant au Directeur Général (DG) de la SONABEL, Souleymane OUEDRAOGO qui a présenté la situation du parc national de production d'électricité et des concours extérieurs, il a rappelé que l'offre énergétique de la SONABEL provient des sources internes et externes. Les sources internes proviennent des centrales thermiques, solaires photovoltaïques et hydroélectriques tandis que les sources externes relèvent des importations avec le Ghana et la Côte d'Ivoire. Ces différentes sources d'approvisionnement ne permettent pas de couvrir les besoins de

l'économie nationale qui s'accroissent surtout en période de pointe. « Nous sommes en difficulté parce que le parc national n'est pas à la hauteur des besoins de notre économie. Nous sommes en difficulté parce que l'extérieur qui devait contribuer à soutenir le parc national pour qu'il soit à la hauteur de notre économie n'arrive pas à combler le gap », a déclaré le DG de la SONABEL qui a évoqué également la vétusté du parc de production. A l'en croire, des démarches ont été entreprises pour accroître l'offre des interconnexions et augmenter les quantités d'énergie importées. « Mais ces deux pays éprouvent eux-mêmes à l'interne, des difficultés pour satisfaire leur propre demande en raison d'une pénurie du gaz au Ghana et d'une panne d'un groupe de 160 MW dans la centrale thermique de Azito, en Côte d'Ivoire. Il y a un déficit de l'ordre de 150 MW du côté du Ghana et d'environ 50 MW du côté de la Côte d'Ivoire » a exploité Souleymane OUEDRAOGO.

En perspectives, des actions sont entreprises comme le renforcement de la production interne à travers la réparation en urgence de groupes de production thermique qui étaient en panne et l'accélération de certains projets solaires en phase de finalisation. L'ARSE a encouragé la SONABEL à multiplier ces actions afin de réduire les délestages d'électricité vécus difficilement par les consommateurs. Elle a fait des propositions pour contribuer à relever le défi de l'offre énergétique dans notre pays.



Une photo de famille à l'issue de la rencontre

Contrat de rachat du surplus solaire

La rédaction d'un projet d'arrêté mobilise des acteurs de l'énergie

Bobo Dioulasso a abrité, du 15 au 19 avril 2024, l'atelier de rédaction d'un projet d'arrêté sur les contrats de rachat du surplus solaire. Cet atelier organisé par l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a réuni plusieurs acteurs du secteur de l'énergie.



Le présidium à l'ouverture de l'atelier au milieu, le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY entouré des deux membres permanents du Conseil de régulation



Des participants de l'ARSE lors des travaux

L'ARSE prépare un projet d'arrêté sur les contrats de rachat du surplus solaire qui sera proposé au Ministre en charge de l'énergie. La rédaction dudit projet est initiée conformément à l'article 22 du décret N°2019-0902/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA portant modalités d'accès des auto-producteurs d'énergies renouvelables au réseau électrique et conditions de rachat de leur excédent d'énergie. Cet article stipule qu'un contrat type de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir des énergies renouvelables est pris par arrêté du Ministre en charge de l'énergie sur proposition de l'ARSE.

Par ailleurs, l'ARSE avait obtenu avec la Facilité d'Assistance Technique, la réalisation en 2017, d'une étude portant assistance à la mise en place des conditions technico-économiques pour le soutien au développement de la filière photovoltaïque raccordée au réseau. Le rapport final de cette étude a proposé des projets de contrat type de rachat et des conditions techniques de raccordement qu'il convient d'examiner et d'actualiser.

Ce sont les différentes propositions de contrat type de rachat qui ont été examinées au cours de l'atelier dont l'objectif général recherché était de proposer un arrêté au Ministre chargé de l'énergie sur les contrats types de rachat. De façon spécifique, il s'est agi, d'examiner, le contrat type de raccordement et d'achat de l'énergie électrique produite à partir d'une installation d'autoproduction sur le réseau Basse Tension.

De même, le contrat de raccordement et d'achat de l'excédent de l'énergie électrique produite à partir d'installations photovoltaïques raccordé au réseau Moyenne Tension a été examiné. En plus de l'ARSE, le Ministère en charge de l'énergie, la Société nationale d'électricité du Burkina (ABER), l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE) et l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER) ont participé à l'atelier.

DDC/ARSE



En plus de l'ARSE ont participé les agents du Ministère en charge de l'énergie, de la SONABEL, de l'ABER, de l'ANEREE



une photo de famille a immortalisé l'activité

Cadre juridique du secteur de l'énergie

Des consommateurs et des collectivités sensibilisés

Koudougou a abrité, du 25 au 27 mars 2024, un atelier d'information des acteurs des collectivités territoriales, des consommateurs et des Organisations de la Société civile sur le cadre juridique de la fourniture d'électricité. Cet atelier organisé par l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a été placé sous la présidence du Gouverneur de la région du Centre-Ouest, représenté par le Secrétaire Général de la région, Zoumèsègh Séverin SOME.



Les consommateurs, les associations de consommateurs étaient fortement mobilisés



Le SGR du Centre-Ouest, Zoumèsègh Séverin SOME a représenté le Gouverneur à l'ouverture des travaux. A sa gauche, le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY et le PDS de Koudougou, Jonas MANE

L'ARSE multiplie les initiatives pour une meilleure appropriation des textes régissant le secteur de l'énergie par les différents acteurs. L'initiative de l'atelier d'information et de sensibilisation sur le cadre juridique de la fourniture d'électricité s'inscrit dans cette logique. L'objectif général de cet atelier était d'informer et sensibiliser les acteurs des collectivités territoriales, des consommateurs et des Organisations de la Société sur le cadre juridique (légal et réglementaire) et contractuel du secteur de l'énergie et les rapports entre les fournisseurs et les consommateurs. Il s'agissait, de façon spécifique, de permettre aux collectivités territoriales, aux consommateurs et usagers du service public de l'énergie de connaître le cadre juridique du secteur de l'énergie, les droits et les obligations des consommateurs de l'énergie électrique dans leurs rapports avec les fournisseurs d'électricité.

De même, l'atelier visait à leur permettre de connaître les voies de recours et les procédures y afférentes en cas de griefs contre les fournisseurs d'électricité ainsi que l'importance des règles de sécurité concernant l'électricité.

Pour le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY, la bonne application de la réglementation ainsi que la préservation des intérêts des consommateurs par le régulateur passent par une meilleure connaissance de ladite réglementation et des droits et obligations des consommateurs à l'égard des fournisseurs d'électricité.



Les acteurs des collectivités et d'autres participants lors des échanges



Hommes et femmes mobilisés lors de l'atelier



Plusieurs communications ont été développées par des équipes techniques de l'ARSE et de la SONABEL

Jean Baptiste KY a précisé que les intérêts des consommateurs impliquent la disponibilité de l'énergie électrique et la sécurité dans l'usage de cette énergie. L'atelier est organisé, a-t-il expliqué, au regard de l'importance, de ces deux missions de gardien de la réglementation et de protecteur des intérêts des consommateurs et usagers du service public de l'énergie. Il a servi de cadre pour développer des communications sur le cadre juridique du secteur de l'énergie au Burkina Faso, les droits et obligations des consommateurs d'électricité, les voies et procédures de recours des consommateurs d'électricité et les règles de sécurité en matière d'électricité.

Ces communications sont pertinentes, selon le Secrétaire Général de la région du Centre-Ouest, Zoumèsègh Séverin SOME qui a représenté le Gouverneur à l'ouverture des travaux. Celui-ci a salué l'initiative de l'ARSE de mobiliser plusieurs acteurs à différents niveaux autour d'un cadre d'échanges sur un sujet de grand intérêt comme la fourniture d'électricité.

La même appréciation a été faite par le Président de la Délégation spéciale de la commune de Koudougou, Jonas MANE.

Il a reconnu que l'atelier vient à point nommé au regard des relations souvent difficiles entre les fournisseurs et les usagers du service public de l'énergie du fait de la méconnaissance de la réglementation ainsi que des droits et obligations des consommateurs de l'énergie.

L'atelier a regroupé des participants des régions du Centre, du Centre-Ouest, du Nord et de la Boucle du Mouhoun issus des consommateurs d'électricité, des collectivités territoriales, des associations des consommateurs et des Organisations de la Société civile. Il a connu la présence des représentants de la Primature, du Ministère en charge de l'énergie, de l'Agence burkinabè de l'électrification rurale (ABER), de la SONABEL et du réseau des Journalistes et Communicateurs pour les Énergies et le Développement Durable.

DDC/ARSE



Les participants sont venus des régions du Centre, du Centre-Ouest, du Nord et de la Boucle du Mouhoun

Calcul des seuils déclencheurs

Une étude sur les paramètres et indicateurs restituée

Un atelier de restitution de l'étude portant sur la détermination des paramètres et des indicateurs de calcul des prix de cession des hydrocarbures (DDO, HFO) livrés à la SONABEL par la SONABHY a été organisé par l'ARSE, le vendredi 26 juin 2024 à Ouagadougou. Cet atelier a mobilisé plusieurs acteurs du secteur de l'énergie.

C'est le Commissaire Léonard SANON, membre permanent du Conseil de régulation qui a représenté le Président de l'ARSE lors des travaux de l'atelier. Il a rappelé, à l'ouverture des échanges, la signature, depuis le 13 octobre 2016, du protocole d'accord entre l'Etat burkinabè, la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL), la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY). Ce protocole portant relations financières entre l'Etat et le secteur de l'énergie et fixation des prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL vise à assurer la viabilité financière de la SONABEL et la SONABHY tout en évitant une accumulation d'arriérés de paiement entre ces deux sociétés.

L'article 1 de ce protocole stipule que les prix de cession des hydrocarbures (DDO et HFO) appliqués à la SONABEL par la SONABHY sont fixés conformément à la vérité des prix du marché pétrolier sans toutefois dépasser les seuils déclencheurs de subventions. Ces seuils déclencheurs sont révisés chaque début d'année sur proposition de la SONABEL, après avis de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). C'est ainsi que depuis 2016, et chaque début d'année, l'ARSE met en place un groupe technique chargé d'examiner et d'analyser les requêtes de la SONABEL relatives aux prix de cession du DDO et HFO de l'année en cours.

En revanche, lors des travaux, le groupe technique est confronté à la contrainte de l'inexistence de référentiel qui définit les paramètres de calcul des prix de cession du DDO et du HFO livrés à la SONABEL par la SONABHY. Pour ce faire, une étude a été commanditée par l'ARSE en vue d'élaborer un document qui détermine les paramètres de calcul des prix de cession des hydrocarbures (DDO et HFO) livrés à la SONABEL par la SONABHY conformément à l'Arrêté interministériel n° 2016-343/MINEFID/MCIA/MEMC portant modalités de fixation du prix de cession des hydrocarbures (DDO, HFO) pour les centrales thermiques de la SONABEL.

Les résultats de cette étude menée par le consultant recruté ont servi de base d'échanges entre les participants venus, en plus de l'ARSE, du Ministère en charge de l'énergie, de la SONABEL, de la SONABHY, de la Direction Générale du Budget, du Comité interministériel de détermination des prix des hydrocarbures (CIDPH). Ces participants ont examiné, au cours de l'atelier, les indicateurs identifiés et le modèle économétrique ainsi que le projet de décision sur les paramètres et indicateurs de calcul des seuils déclencheurs proposé par l'étude. Ils ont ainsi apporté leurs contributions pour améliorer le contenu du rapport de l'étude.

DDC/ARSE



Les différents acteurs invités en pleine séance de concertation

Régulation du secteur de l'énergie

Le Président de l'Autorité en parle avec le Ministre Yacouba GOUBA

Le Président de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE), Jean-Baptiste KY a été reçu, par le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA, le lundi 29 janvier 2024 à Ouagadougou.

C'est dans le cadre d'une visite de courtoisie que le Président de l'ARSE, est allé à la rencontre du Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières, Yacouba Zabré GOUBA. Il a échangé, sur place, avec lui, sur des actions de régulation du secteur de l'énergie.

De même, le renforcement de la collaboration de travail entre l'ARSE et le ministère chargé de l'énergie a fait l'objet des échanges entre le Président de l'ARSE et le Ministre GOUBA en présence de plusieurs de leurs collaborateurs respectifs.

DDC/ARSE



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY reçu par le ministre GOUBA (à droite)

Actions de régulation

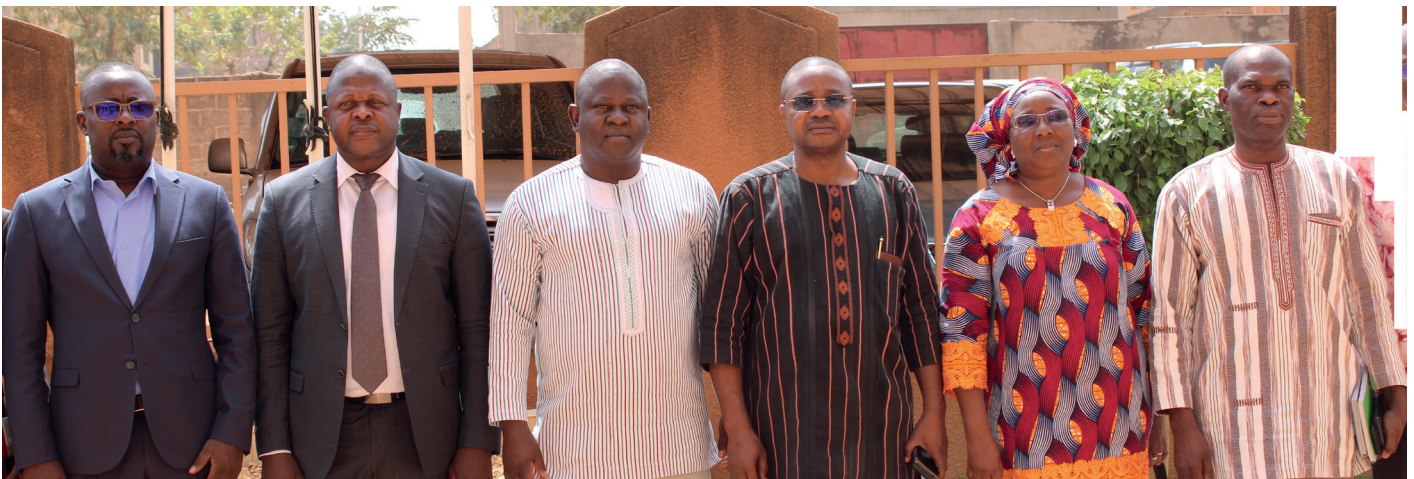
L'ARSE et l'ARCEP renforcent leur collaboration

Le Président de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE), Jean-Baptiste KY, a rendu une visite de courtoisie au Secrétaire Exécutif de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), Wendlasida Patrice COMPAORE, le mercredi 31 janvier 2024 à Ouagadougou.

La visite de courtoisie du Président de l'ARSE chez le Secrétaire exécutif de l'ARCEP s'inscrivait dans le renforcement de la collaboration de travail. Elle a donné l'occasion d'échanger sur plusieurs préoccupations communes aux deux structures de régulation en présence de leurs collaborateurs respectifs.

En plus du Président du Conseil de régulation, la délégation de l'ARSE était composée des deux commissaires, Ahmed Yachine OUEDRAOGO et Léonard SANON ainsi que des Conseillers techniques, Yaya SOURA et Lydie BABA MOUSSA/GYEBRE.

DDC/ARSE



La délégation de l'ARSE conduite par le Président KY a posé avec le Secrétaire Exécutif de l'ARCEP (troisième à partir de la gauche)

Stockage d'énergie et efficacité énergétique

Des acteurs du secteur de l'énergie en parlent à la SEERA

La capitale burkinabè a abrité du 16 au 17 mai 2024, la 5ème édition de la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA). Cette activité organisée par le Ministère de l'Energie, des Mines et ses Carrières a été marquée par plusieurs activités auxquelles a pris part l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE).

Des panels et communications scientifiques, des expositions, des rencontres B2B et un concours de projets innovants dans le domaine des énergies ont été les activités phares de la SEERA 2024. A ces différentes activités ainsi qu'à l'ouverture et à la clôture des travaux, l'ARSE a participé aux côtés des nombreux autres acteurs de l'énergie au plan national, africain et international. Ces acteurs venus d'horizons divers ont mené la réflexion au cours des travaux sur le « *stockage d'énergie et efficacité énergétique : levier d'une transition*

énergétique réussie ». Ce thème revêt une importance capitale, selon le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY qui a soutenu que la SEERA est un rendez-vous important du « *donner et du recevoir* » pour les acteurs du secteur de l'énergie.

La SEERA qui était à sa 5ème édition a été patronnée par le Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE.

DDC/ARSE



Le Ministre en charge de l'Energie (ciseaux en main) à la coupe du ruban marquant l'ouverture de la SEERA



Le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY (2ème à partir de la droite) a pris part à plusieurs activités de la SEERA.

Veiller au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'énergie

Investissements dans les mini-réseaux

Des acteurs formés sur la méthodologie d'atténuation des risques

Ouagadougou a abrité, le mardi 21 mai 2024, un atelier de formation générique des acteurs institutionnels sur la méthodologie d'atténuation des risques d'investissement dans les mini-réseaux solaires photovoltaïques avec batteries au Burkina Faso.

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a été représentée par le Commissaire Léonard SANON à cet atelier organisé par le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières. L'initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'actions du projet d'appui à l'électrification rurale par systèmes d'énergie renouvelables dans la région du Liptako-Gourma. Ce plan d'actions a été élaboré avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre de l'atténuation des risques d'investissements privés (approche DREI) dans les mini-réseaux photovoltaïques avec batteries pour l'électrification hors réseau dans notre pays.

En plus de l'ARSE, plusieurs acteurs institutionnels du secteur de l'énergie étaient conviés aux travaux de cet atelier de renforcement des capacités.

DDC/ARSE



Le Commissaire, membre du Conseil de régulation, Léonard SANON (en lunettes et faso dan fani) a représenté le Président de l'ARSE à l'atelier

Défis énergétiques

L'ARSE participe à une émission sur 3TV/Watt FM

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a pris part, le dimanche 28 avril 2024 à Ouagadougou, à l'émission « infoscopie » diffusée par la radio WatFM et la télévision 3TV. Elle a été invitée avec d'autres acteurs du secteur de l'énergie pour discuter sur les défis énergétiques au Burkina Faso dans un contexte de croissance de demande d'énergie.



Le Directeur des Services Techniques et de la Régulation de l'ARSE, Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO sur le plateau de l'émission « infoscopie »

Le Directeur des Services Techniques et de la Régulation de l'ARSE, Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO a représenté l'ARSE à l'émission.

Il était avec le Directeur du Contrôle et des Tests de conformité énergétique à l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE), Eric POUYA et le Directeur des Opérations de la Centrale Solaire de Nagréongo, Yannick KABORE.

L'émission qui était animée par le journaliste Georges SAWADOGO a donné l'opportunité de parler des actions de régulation de l'ARSE et de sa contribution pour relever les défis énergétiques au Burkina Faso dans un contexte de croissance de la demande d'énergie. «Infoscopie» est une émission hebdomadaire de WatFM/3TV, filiale de Tam Tam Group Presse.

DDC/ARSE

Energies renouvelables et efficacité énergétique

L'ARSE au lancement de la campagne de promotion de l'ANEREE

Le Président de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE), Jean-Baptiste KY s'est rendu dans les locaux de l'Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (ANEREE), le mardi 25 juin 2024 à Ouagadougou.

La cérémonie de lancement de la campagne de promotion des services organisée par l'ANEREE a mobilisé plusieurs acteurs du secteur de l'énergie. Cette campagne présidée par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'Energie, Doulaye SANOU a pour objectif général, de promouvoir les services de l'ANEREE auprès des populations. Elle offre l'occasion de mener, selon le Directeur Général de l'ANEREE, Tobouré GANDRE, des actions d'information et de communication d'envergure pour mieux faire les services de l'ANEREE à savoir le contrôle qualité des équipements et installations, l'audit énergétique, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des ouvrages et infrastructures et les formations des acteurs.

En marge de la cérémonie de lancement de la campagne, le Président de l'ARSE et les autres acteurs invités ont visité les équipements mobiles du laboratoire de l'ANEREE et échangé à battons rompus sur des défis liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

L'ANEREE est un des acteurs, à l'instar de l'ARSE, du secteur de l'énergie au Burkina Faso. La campagne de promotion qu'elle a lancée durera trois jours à Ouagadougou et concerne d'autres villes du pays, notamment Koudougou et Bobo Dioulasso.

DDC/ARSE



Régler les litiges dans le secteur de l'énergie entre les différents acteurs

Modèle de tarification applicable aux mini réseaux

Le PN-AMP outille les acteurs du secteur de l'énergie

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa composante 1 « politique et réglementation », le Projet National "Africa Minigrids Program" (PN-AMP) accompagne le gouvernement du Burkina Faso en vue de la définition d'une réglementation spécifique aux mini réseaux. Dans l'atteinte de cet objectif, le projet a organisé du 10 au 13 juin 2024, une session de formation sur le modèle de tarification applicable aux mini réseaux



Les participants en séance de formation sur le modèle de tarification applicable aux mini réseaux..

La formation permet d'appuyer l'ambition affichée du Ministère en charge de l'énergie et déclinée dans la Stratégie Nationale de l'Électrification Rurale (SNER) : atteindre une cible de 50% de ménages ruraux bénéficiaires des services énergétiques à l'horizon 2028. La tarification spécifique au mini réseaux vise, à en croire le Directeur Général de l'ABER, Dr Edmond LANKOUANDE, à prendre en compte les particularités de la technologie des mini réseaux dans la détermination des coûts de cession de l'énergie produite.

L'application de cette méthode, peut offrir aux usagers de l'électricité des zones concernées, un avantage comparé en termes de coût. Il s'agira, à termes, selon le représentant du Directeur Général de l'Energie (DGE), Monsieur Bakary LINGANI de mettre en place un système de tarification plus viable qui prend en compte le type de mini réseaux à développer en fonction des besoins des populations. Au total, cinq (5) modules seront dispensés aux participants, accompagnés de cas pratique. L'Agence Burkinabè de l'Électrification Rurale (ABER) est représentée aux côtés du Secrétariat Général, de la Direction Régionale du MEMC du Centre Ouest, la Direction Générale de l'Energie (DGE), la DGESE, l'ANEREE, la SONABEL et de la FESCOOPEL. Le Programme des Nations-

Unies pour le Développement (PNUD), l'un des Partenaires Techniques et Financiers du PN-AMP est également représenté.

La formation a été assurée par deux (2) experts nationaux issus de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Aux dires de Théophile I. KABRE, Directeur des Services Economie et tarification à l'ARSE, les modules qui seront dispensés se présentent sous le format MS Excel. Pour le formateur, cette session vise également à outiller les acteurs qui seront à même de mieux analyser les coûts et les charges inhérents en vue de la prise de textes réglementaires qui vont permettre le développement des mini réseaux.

Service communication ABER



Théophile Isaac KABRE a été un des formateurs.

Cadre de concertation interne

Le personnel de l'ARSE tient son Assemblée Générale

Le mercredi 31 janvier 2024, s'est tenue à Ouagadougou, la première Assemblée Générale (AG) de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE). Cette AG a mobilisé l'ensemble des travailleurs autour d'un cadre d'information, d'échanges et de concertation.



Une photo de famille a immortalisé cette première AG du personnel

L'AG est l'une des instances des cadres de concertation institués au sein de l'ARSE dans le cadre de sa communication interne. La tenue de cette instance qui réunit l'ensemble du personnel traduit la volonté des premiers responsables de l'ARSE d'être à l'écoute des travailleurs afin de conjuguer les efforts pour l'atteinte des objectifs de leur mission commune. Toute chose qui explique la priorité accordée aux échanges qui ont abordé des questions relatives aux activités et au fonctionnement des services. Des réponses ont été apportées aux différentes questions et des recommandations ont été faites pour la prise en compte des besoins et préoccupations.

En prélude aux échanges, une présentation sur les acquis engrangés en 2023 par l'ARSE et les perspectives en 2024 a été faite par le Conseiller Technique, Yaya SOURA. Celui-ci a adressé les vœux du personnel au président de l'ARSE, Jean Baptiste KY et à sa famille.

En retour, le Président KY a formulé des vœux de santé, de longévité, de réussite aux travailleurs ainsi que de paix et de sécurité

pour le pays. Il a félicité les agents pour le travail abattu en 2023 qui a permis d'obtenir, dans la mise en œuvre des activités, un taux d'exécution physique 82,07% et financière 74,08%. Cette performance donne des motifs de satisfaction et de motivation pour relever les défis futurs. C'est pourquoi, le Président de l'ARSE a encouragé le personnel à continuer de travailler la main dans la main et à persévérer dans les efforts pour plus de résultats en 2024.

DDC/ARSE



Le Conseil de régulation présidé par Jean-Baptiste KY (au milieu) a félicité les agents pour les résultats obtenus, tout en les invitant à travailler la main dans la main

Élection de délégués du Personnel

L'ARSE, respectueuse des droits des travailleurs consacrés par le code de travail

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a organisé, le lundi 08 avril 2024 dans ses locaux sis à la ZAD à Ouagadougou, l'élection de nouveaux délégués de son personnel. Cette élection qui est une première du genre dans l'histoire de l'institution est l'aboutissement du processus de mise en place de nouveaux délégués marqué par l'information, la sensibilisation et la campagne électorale au profit du personnel.



Vote du Président de l'ARSE



Le comité d'organisation a travaillé sur le leadership de la Conseillère Technique, Lydie BABA MOUSSA/ GYEBRE en présence d'experts en travail social

L'ARSE est en phase avec le respect des droits des travailleurs consacrés par le code du travail burkinabè. La mise en place de délégués du personnel suivant les principes du code du travail traduit la volonté du premier responsable de la structure à veiller au respect des droits des travailleurs du régulateur du secteur de l'énergie. Le processus s'est déroulé dans la transparence sous la supervision de facilitateurs externes constitués d'inspecteurs du travail. C'est pourquoi, le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY, a traduit sa satisfaction du déroulement du processus ayant abouti à l'élection. Il a félicité les nouveaux délégués élus en les invitant à œuvrer pour la défense des droits des travailleurs de l'ARSE.

Tout en souhaitant plein succès dans l'exercice de leur mandat aux nouveaux délégués du personnel, Jean-Baptiste KY a réitéré sa disponibilité à être à l'écoute de tous les travailleurs et à œuvrer pour la promotion de leurs droits.

Au nom des nouveaux délégués, Florent Sidpayeté OUEDRAOGO qui a conduit la liste d'équipe a traduit leur reconnaissance au Président de l'ARSE pour avoir accompagné le processus électoral et à tout le personnel pour la mobilisation le jour du scrutin.

DDC/ARSE



Vote des membres permanents du Conseil de régulation



Engagement patriotique

Le personnel de l'ARSE dans la dynamique

Le personnel de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) a consacré deux jours pour le port d'habits traditionnels dans le cadre des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne.

Les lundi 08 et mardi 09 avril 2024 ont été placés à l'ARSE sous le signe des activités des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne (JEPPC). A cette occasion, les travailleurs étaient fièrement vêtus en habits traditionnels (Faso Danfani et koko dunda). Pour le Président de l'ARSE, Jean-Baptiste KY qui a livré un message au personnel réuni pour la circonstance, l'engagement patriotique et la participation citoyenne sont des valeurs cardinales pour l'atteinte des objectifs de la régulation du secteur de l'énergie. Il a encouragé ses collaborateurs à continuer de s'investir pour la paix et à toujours avoir une pensée à l'endroit des combattants qui sacrifient leur vie pour la sécurité de leurs compatriotes.

« Il faut que l'on ait une pensée pieuse pour tous les soldats qui se battent pour nous et souvent jusqu'au prix de leurs vies. C'est vrai que l'on a fait des contributions sur nos salaires, mais cela

ne suffit pas. Il faut les porter dans les prières et les pensées. C'est ça aussi le sens des journées d'engagement patriotique et de participation citoyenne décrétées par le Gouvernement » a rappelé le Président de l'ARSE. Il a invité ses collaborateurs à développer des initiatives visant à promouvoir un engagement patriotique et une participation citoyenne à travers les actes recommandés par le Président de la Transition. Il s'agit, entre autres actes, de la plantation d'arbres, du civisme fiscal, de l'accomplissement consciencieuse des tâches quotidiennes, du respect du code de la route et la courtoisie en circulation.

En plus du port des habits traditionnels, l'ARSE a participé à la conférence publique organisée par la Primature dans le cadre des JEPPC, le 03 avril 2023 à Ouagadougou.

DDC/ARSE



En habits traditionnels (Faso Danfani et koko dunda), l'équipe de l'ARSE a réaffirmé son engagement résolu à mener à bien la mission de régulation

Mois de la solidarité

Le personnel de l'ARSE solidaire des couches vulnérables

Le personnel de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'énergie (ARSE) a procédé, le jeudi 04 janvier 2024, à la remise symbolique de sa contribution d'un montant de 175 000FCA au Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale. Cette contribution financière s'inscrit dans le cadre de la 16ème édition du mois de la solidarité.

Le personnel de l'ARSE est solidaire des couches les plus vulnérables dans un contexte de résilience nationale. Il l'a exprimé, en actes concrets, à travers sa contribution financière remise, de façon symbolique, au Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS). En recevant la somme des mains du Commissaire Léonard SANON, représentant le Président de l'ARSE, Antoine RAMDE qui a conduit la délégation du FNS-RS a remercié le personnel pour le geste de solidarité qui profitera à des compatriotes en difficultés.

Le geste des travailleurs de l'ARSE fait suite à une note de service invitant les structures à prendre les dispositions pour susciter et collecter des contributions afin de marquer la solidarité agissante de la Primature à l'endroit des couches les plus vulnérables. Elle s'inscrit en droite ligne des objectifs du mois de solidarité célébré du 11 novembre au 11 décembre 2023 sous le thème : « *solidarité à l'épreuve du*

défi humanitaire : quelles stratégies pour un financement pérenne des actions de solidarité ». Ce mois constitue un moment privilégié pour susciter l'élan de solidarité au sein des populations en vue de mobiliser des ressources financières et matérielles pour le financement des actions de solidarité au profit des personnes en difficulté, surtout dans un contexte marqué par la double crise sécuritaire et humanitaire.

DDC/ARSE



Pour le Commissaire Léonard SANON qui a représenté le Président de l'ARSE, le personnel est en phase avec la vision selon laquelle la solidarité est un puissant facteur de cohésion sociale et de développement.

Mois du patrimoine burkinabè

L'ARSE visite des sites touristiques et historiques

Une délégation de l'ARSE a participé, le mercredi 15 mai 2024, à une visite de sites historiques et touristiques dans les régions du Centre et du Plateau central.

La visite de sites touristiques et historiques à laquelle a participé l'ARSE était placée sous le circuit thématique « *collecte et défi de conservation du patrimoine* ». Cette visite a été organisée par la Primature au profit de l'ensemble de son personnel afin de marquer son adhésion et implication à l'initiative gouvernementale de célébration du mois du patrimoine burkinabè. Elle a permis à la délégation de l'ARSE conduite par le Directeur des Affaires Administratives et Financières, Parfait MARE de découvrir plusieurs richesses culturelles et touristiques tout au long de l'itinéraire Ouaga-Ziniaré-Laongo.

Le thème du mois du patrimoine burkinabè célébré à travers plusieurs activités du 18 avril au 18 mai 2024 était : « *l'éducation au patrimoine, facteur de cohésion sociale au Burkina Faso* ».

DDC/ARSE



La délégation de l'ARSE en visite touristique

Activités de la régulation en 2023

Ce que dévoile le contenu du rapport de l'ARSE : réalisations, état du secteur, recommandations...

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) produit, chaque année, un rapport annuel d'activités pour rendre compte de ses activités. En application du Décret n°2020-0278/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID du 16 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSE, ledit rapport est adressé par le Président de l'ARSE au Premier Ministre, chaque année, avec une copie dudit rapport. Dans ce numéro, nous faisons un focus à travers la rubrique Dossier sur le contenu du rapport annuel des activités 2023 produit par l'ARSE qui révèle des éléments d'informations sur le secteur de l'énergie en 2023, l'état dudit secteur au titre de cet exercice et le point des activités réalisées par le régulateur.

L'année 2023 a été riche en activités pour le régulateur du secteur de l'énergie au Burkina Faso. Les principales activités qu'il a menées ont porté sur le contrôle et le suivi des activités des opérateurs, le suivi de la gestion de la pointe, l'émission des avis, la gestion du contentieux et la régulation tarifaire. Ainsi, l'ARSE a contrôlé, au titre du suivi des activités des opérateurs, 30 ouvrages de production, de transport et de distribution d'électricité. Elle a organisé, dans le suivi de la gestion de pointe, des échanges sur le planning de maintenance des ouvrages du Réseau national interconnecté afin d'identifier les contraintes majeures à l'exécution physique des travaux de maintenance et la disponibilité des ouvrages à répondre à la forte demande.

De même, le régulateur de l'énergie a contrôlé une dizaine d'ouvrages de production, de transport et de distribution de la SONABEL, des Producteurs indépendants d'électricité (PIE) et des Coopératives d'électricité (COOPEL). De ce contrôle, il ressort une bonne avancée de la maintenance des ouvrages avec un taux estimatif à plus de 90% d'exécution.

Un outil tarifaire des mini-réseaux

Au titre des avis, 16 avis dont deux (02) avis simples et 14 avis conformes enregistrés ont été rendus par l'ARSE. Les avis simples étaient relatifs, l'un, à un projet d'arrêté interministériel portant fixation des tarifs de vente de l'énergie électrique par la SONABEL et, l'autre, à un projet de révision des prix de cession des hydrocarbures livrés à la SONABEL par la SONABHY. Quant aux avis conformes, ils ont porté sur des demandes de renouvellement de licence de production et sur des résiliations de concessions d'électrification rurale.

En outre, l'ARSE a pris des décisions portant sur les règles et principes de séparation comptable des activités de production, de transport et de distribution/commercialisation de l'énergie électrique. Elle a mené une étude de diagnostic des insuffisances et lacunes de la loi 014 et de ses textes d'application dont le rapport a contribué au diagnostic général de l'état de la réglementation du secteur de l'énergie conduit par le ministère en charge de l'énergie.

Dans la gestion du contentieux, l'ARSE a rendu un Décision dans le cadre d'un litige ayant opposé un acteur du secteur à un Groupement d'entreprises concernant les suites de l'exécution d'un marché d'électrification de 79 localités.

En ce qui concerne la régulation tarifaire, l'ARSE a adopté deux décisions importantes dont la première (Décision n°2023-001) porte sur la révision des prix de cession des hydrocarbures livrés par la SONABHY à la SONABEL à 210 FCFA par litre pour le HFO et 321 FCFA par litre pour le DDO. La seconde (Décision n°2023-04 du 06 octobre 2023) porte approbation des principes et règles de séparation comptables des activités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique. Par ailleurs, l'ARSE a œuvré avec ses partenaires à implanter un outil tarifaire sur les mini-réseaux et renforcé sur ledit outil, les capacités des acteurs du secteur.

Le
Régulateur
de l'énergie

Renforcer la relation avec les Consommateurs

Dans la régulation juridique, le contrôle sur la régularité de l'exercice des activités dans le secteur de l'énergie révèle que sur un total de 228 titres d'exploitation potentiels dans le secteur, 41 titres ont été rendus disponibles, soit un taux de 17,98 %.

La protection des intérêts des consommateurs qui est au cœur des missions de l'ARSE a été privilégiée dans les différentes activités de régulation en 2023. Ainsi, plusieurs actions d'information, de sensibilisation et de concertation ont été réalisées afin de contribuer à la protection de ces acteurs et de leurs droits ainsi que la préservation de leurs intérêts. A ces actions s'ajoutent, l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour rendre opérationnel le service Consommateur de l'ARSE. A ce propos, l'ARSE a assuré le recrutement, la nomination et la prestation de serment du chef dudit service et élaboré un guide du consommateur pour faciliter la compréhension par les consommateurs, des missions dévolues au régulateur de l'énergie, ainsi que de leurs droits et obligations.

Les acteurs ont fait preuve de résilience

Selon le rapport de l'ARSE, les acteurs du secteur de l'énergie ont fait preuve de résilience en 2023 et cela a permis d'obtenir des performances fort appréciables à plusieurs niveaux.

Dans la production énergétique, un accroissement de 19% a été enregistré au niveau du parc national qui présentait une puissance nominale installée (SONABEL et PIE injectant sur le RNI) de 595 MW contre 500 MW en 2022. Au niveau du réseau de transport, une croissance de 9% a été enregistrée en 2023 dans le réseau national avec une longueur des lignes passée de 1373 km en 2022 à 1502 km en 2023 à la faveur de la construction en 2022 et 2023 des lignes 225 kV Ziniaré-Kaya (69 km) et 90 kV Wona-Dédougou (60 km).

Dans le domaine de la distribution, l'analyse globale du réseau a montré des pertes de distribution de 9,43 % en 2023, contre 11,06 % en 2022, soit une baisse de 1,63%.

Sur l'offre et de la demande énergétique, 81 151

nouveaux abonnés ont été enregistrés en 2023 portant le nombre total à 1 052 798, soit une hausse de 8,35% par rapport à 2022.

Quant à la demande, elle était de 2 372 GWhs, soit une hausse de 8,04% par rapport à 2022.

Au plan réglementaire, le rapport relève que la dynamique engagée par le Gouvernement avec l'adoption de plusieurs textes d'application de la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie a été déterminante pour le développement du secteur en 2023. Cette dynamique a permis de gagner la confiance des investisseurs nationaux et des Partenaires Techniques et Financiers et favorisé la réalisation de plusieurs projets énergétiques au profit de la population.

En revanche, des insuffisances dans le secteur de l'énergie ont été relevées et portent sur les lacunes au niveau du cadre juridique, de la loi 014 et de ses textes d'application et la non délivrance de titre d'exercices à tous les opérateurs en activités dans le secteur.

Pour pallier ces difficultés, l'ARSE a fait des recommandations adressées au Gouvernement à travers le Ministère en charge de l'énergie afin de relire la loi n°14 et adopter l'ensemble de ses textes d'applications. Elle recommande également aux autorités compétentes à savoir l'Etat et les collectivités territoriales de délivrer à tous les opérateurs en activité, les titres d'exploitation correspondants aux activités exercées.

DDC/ARSE



EXCLUSIVITE

- **Actions de l'ARSE à l'endroit des consommateurs (avec Damba OUOBA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux)**
- **Outil de règlement tarifaire (avec Théophile Herbert Isaac KABRE, Directeur des Services Economie et Tarification)**
- **Manuel de procédures de contrôle (avec Patiguidsom Arnaud OUEDRAOGO, Directeur des Services Techniques et de la Régulation)**

La rubrique Interview de ce présent numéro est consacrée à une immersion dans les Directions techniques de l'ARSE pour des entretiens sur des outils et référentiel de contrôle. Ces entretiens ont porté sur la relation ARSE-consommateurs, l'outil de règlement tarifaire des mini-réseaux et le manuel de Procédures de contrôle technique, économique et financier (PCTEF). Ils ont été réalisés respectivement avec Damba OUOBA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux, Théophile Herbert Isaac KABRE, Directeur des Services Economie et Tarification et Patiguidsom Arnaud OUEDRAOGO, Directeur des Services Techniques et de la Régulation.

Damba OUOBA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux

« Le consommateur est au début et à la fin de l'action de régulation menée par l'ARSE »

L'entretien avec le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux de l'ARSE, Damba OUOBA a porté sur les actions développées par l'ARSE à l'endroit des consommateurs et les perspectives pour mieux renforcer la relation entre les deux parties. Il a indiqué que le consommateur est au début et à la fin de l'action de régulation du secteur de l'énergie au Burkina Faso.



Damba OUOBA, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux

Quelles sont les attributions de votre direction ?

La Direction des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) est une direction de service au sein du Secrétariat général. Elle est dirigée

par un Directeur et est composée de trois services, à savoir, un Service du contentieux, un Service des études juridiques et un Service consommateur. La DAJC est, comme son nom l'indique, la direction opérationnelle de l'ARSE chargée des questions juridiques de la structure, aussi bien les questions de cette nature intéressant son fonctionnement interne que celles concernant ses rapports avec l'extérieur. En un mot, c'est le conseil juridique de la structure. Une des attributions principales de la DAJC est la gestion des réclamations des consommateurs. Cela signifie que la DAJC est chargée de centraliser toutes les questions se rapportant aux plaintes et réclamations des consommateurs d'électricité quelle que soit la nature de la réclamation (technique, juridique, tarifaire, etc.) et les traiter en collaboration avec les autres directions et services techniques de l'ARSE.

La DAJC est donc chargée de coordonner la mise en œuvre technique de la mission de préservation des intérêts des consommateurs confiée à l'ARSE par la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation générale du secteur de l'énergie. Cela explique que la DAJC soit dotée d'un Service Consommateur, dont le rôle est d'améliorer les rapports entre les consommateurs et les fournisseurs de services d'énergie, entre l'ARSE et les consommateurs, de traiter les litiges, d'informer et former les consommateurs d'énergie électrique, afin que ceux-ci puissent jouer leur rôle d'acteur du secteur l'énergie, tel qu'il est disposé par la loi 014 ci-dessus évoquée.

Qui est-ce qui peut être considéré comme consommateur ?

La loi 014 sus évoquée définit le consommateur ou usager comme étant « *la personne physique ou morale qui a vocation à bénéficier du service public de l'énergie* ». Cette définition très large du consommateur envisage celui-ci aussi bien dans son potentiel que dans son réel, c'est-à-dire que le consommateur est la personne qui peut bénéficier ou qui bénéficie déjà du service énergétique.

Quelles sont les activités menées par l'ARSE au profit des consommateurs ?

Il faut d'abord envisager l'intérêt du consommateur de manière très large pour considérer qu'il est au début et à la fin de toute action de régulation. Pris dans ce sens lato sensu, même une augmentation du coût du service peut avoir été faite dans l'intérêt du consommateur si cette augmentation conditionne la disponibilité du service avec le niveau de qualité minimum requis. Dans ce sens, les activités de l'ARSE concernant la détermination des seuils déclencheurs de subvention des hydrocarbures au profit de la SONABEL, les avis sur les tarifs de cession du kWh des opérateurs de production à la SOBANEL ainsi que sur les tarifs de vente au consommateur final, etc. mettent au cœur de l'analyse l'intérêt des consommateurs. Il s'agit là d'activités indirectement au profit des consommateurs.

L'ARSE mène également des activités au profit directement des consommateurs. C'est tout d'abord la réception et le traitement de leurs plaintes au quotidien. C'est ensuite le cas par exemple de l'élaboration du Guide du consommateur. Il faut enfin noter les actions de proximité avec les consommateurs, notamment les sessions d'informations et de renforcement des capacités qui sont menées régulièrement.

Quelles sont les associations de consommateurs impliquées dans ces activités ?

Plusieurs associations représentatives des intérêts des consommateurs sont conviées aux activités menées par l'ARSE à leur

profit. L'ARSE associe aux associations de consommateurs les organisations de la société civile (OSC) qui s'intéressent aux questions d'énergie électrique. Plusieurs associations de consommateurs et d'OSC ont déjà pris part à des activités organisées par l'ARSE à leur intention, notamment des sessions d'information et de formation.

Pourquoi l'édition d'un guide du consommateur ?

Le Guide du consommateur est conçu pour être un outil pratique pour faire mieux connaître au consommateur ses droits et obligations dans ses rapports avec les fournisseurs d'énergie électrique. C'est un document facilement maniable qui rappelle succinctement les droits et les obligations élémentaires du consommateur ainsi que la procédure de mise en œuvre. Il permet de rapprocher la loi au consommateur en lui en facilitant la connaissance.

Quelles perspectives en termes de renforcement des relations ARSE-consommateurs ?

Les perspectives sont nombreuses concernant le renforcement de la préservation des intérêts des consommateurs par l'ARSE. Sans être exhaustif, on peut noter l'opérationnalisation progressive en cours du service Consommateur qui vise la mise à la disposition des consommateurs d'un dispositif d'accès facile au régulateur pour faire valoir leurs droits. Il est à noter également le processus en cours de mise place de cadres de concertation, de consultation et de collaboration avec les associations des consommateurs.

Entretien réalisé par Saïdou ZOROME
Directeur de la Communication et de la
Documentation/ARSE

*Préserver les intérêts des usagers
du service public de l'énergie*

Théophane Herbert Isaac KABRE, Directeur des Services Economie et Tarification

« L'outil de règlement tarifaire permet de déterminer un tarif juste et équitable »

L'implémentation de l'outil tarifaire sur les mini-réseaux au Burkina Faso est une réalité. Elle a été favorisée par l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) et ses partenaires, notamment le Forum africain des régulateurs des services publics (AFUR). Elle est abordée dans cet entretien avec le Directeur des Services Economie et Tarification de l'ARSE, Dayang-Né-Wendé Théophane Herbert Isaac KABRE qui dévoile les actions menées par le régulateur pour renforcer les capacités des acteurs sur le modèle tarifaire applicable aux mini réseaux



Théophane Herbert Isaac KABRE, Directeur des Services Economie et Tarification

Quelles sont les attributions de votre direction ?

La Direction des services Economie et Tarification (DSET) est chargée de réaliser des études en vue de promouvoir le développement efficace du secteur de l'énergie, de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité. La DSET a également en charge d'élaborer les avis relatifs à la fixation et la révision de la tarification et aux programmes d'investissement soumis par le Ministre chargé de l'énergie et de veiller à l'application des tarifs en vigueur par les opérateurs.

Elle est constituée du Service des études

économiques et du Service tarification.

Que faut-il entendre par mini-réseaux ?

Les mini réseaux sont des systèmes de production énergétique indépendant du réseau national composé d'une partie production de l'électricité, éventuellement une partie stockage de l'énergie produite et d'une partie distribution pour les consommateurs.

Qu'est-ce un outil de règlement tarifaire des mini-réseaux ?

Comme son nom l'indique, c'est un outil qui permet d'évaluer le coût actualisé de l'énergie à travers la prise en compte de toutes les charges liées à l'exploitation ainsi que les investissements en capitaux du mini réseaux.

Quelles sont les avantages de cet outil dans la régulation ?

L'outil de règlement tarifaire des mini-réseaux permet de déterminer un tarif juste et équitable, applicable par les opérateurs de mini réseaux et éventuellement la compensation dues (subvention) pour que l'opérateur soit à l'équilibre.

D'où est venue l'idée de cet outil de règlement tarifaire des mini-réseaux ?

L'ARSE est membre du Forum africain des régulateurs des services publics (AFUR) basé en Afrique du Sud qui a initié le projet « *Intégration des outils et des méthodologies de règlement tarifaire des mini-réseaux dans l'ensemble des organismes de réglementation africains* ».

Ce projet débuté en 2021 et financé par UKAid dans le cadre du Programme Transforming Energy Access a permis de retenir, lors de la première phase, cinq pays premiers utilisateurs de l'outil dont le Burkina Faso. D'où l'idée de l'intégration de cet outil innovant à l'ARSE.

Quelles activités menées en lien avec l'outil de règlement tarifaire des mini réseaux ?

Les activités sont essentiellement des actions de renforcement de capacités pour une prise en main de l'outil au profit des acteurs du secteur de l'énergie au Burkina Faso. En effet, dès la validation de l'outil bêta sous format MS Excel, une équipe d'acteurs du secteur composée de l'ARSE et de l'ABER ont bénéficié d'une formation pendant 5 jours en mai 2023 à Kigali au Rwanda. Outre cela, une équipe de formateurs du projet a séjourné à Ouagadougou du 25 au 29 septembre 2023 où les capacités de 15 acteurs du secteur de l'énergie ont été renforcées.

A cela s'ajoute un atelier tenu en février 2024 à Kampala en Ouganda sur le règlement tarifaire des mini réseaux et les différents webinaires qui sont organisés par AFUR chaque dernier jeudi du mois, en vue de recueillir les difficultés et les suggestions pour améliorer l'outil.

Par ailleurs, l'ARSE a renforcé, du 10 au 13 juin 2024, les capacités des acteurs du secteurs de l'énergie sur le modèle tarifaire applicable aux mini réseaux. Au cours de cette formation, le même outil tarifaire a été utilisé pour simuler des données du projet PN-AMP dans le cadre du développement des mini réseaux dans le milieu rural financé par la PNUD.

Quelle appréciation les acteurs du secteur font-ils de cet outil de règlement tarifaire ?

Le secteur des mini réseaux est peu développé dans notre pays. Toute innovation qui permet de développer le secteur de l'énergie est encouragé par les premiers responsables. L'outil de règlement tarifaire qui fait partie de ces innovations est accueilli favorablement par les acteurs.

Quelles perspectives en lien avec le développement de l'outil de règlement tarifaire ?

Le développement de l'outil de règlement tarifaire va, entre autres, pousser les acteurs à se pencher sur la réglementation des mini réseaux dans notre pays et inciter le privé à investir dans le domaine des mini réseaux. Ce projet aidera à développer les mini réseaux.

C'est pourquoi nous saluons l'accompagnement de l'AFUR et celui des Partenaires techniques et financiers pour leur appui continu dans le développement du secteur de l'énergie. Un Régulateur fort qui dispose d'assez d'outils comme celui du règlement tarifaire des mini réseaux donne de la confiance aux investisseurs privés qui n'hésitent pas investir leurs capitaux dans le secteur, source indispensable au développement.

Entretien réalisé par Saïdou ZOROME
Directeur de la Communication et de la
Documentation/ARSE

Veiller à l'équilibre financier du secteur de l'énergie dans sa globalité

Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO, Directeur des Services Techniques et de la Régulation

« Le manuel de procédures de contrôle contient la nomenclature et les normes des éléments à contrôler »

L'ARSE a élaboré en novembre 2023, un manuel de Procédures de Contrôle Technique, Économique et Financier en abrégé (PCTEF). Ce manuel adopté, le 29 avril 2024, par Décision N°2024-023/ARSE/CR du Conseil de régulation fait désormais office de «guide» aux agents assermentés de l'ARSE dans l'exercice des activités de contrôle des opérateurs du secteur de l'énergie. Il a fait l'objet d'un entretien avec le Directeur des Services Techniques et de la Régulation, Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO qui lève un coin de voile sur ce document



Patiguïdsom Arnaud OUEDRAOGO, Directeur des Services Techniques et de la Régulation

Quelles sont les attributions de votre direction ?

La Direction des Services Techniques et de la Régulation (DSTR) a pour principales attributions d'assurer le suivi et le contrôle technique des activités des opérateurs du secteur, de donner des avis techniques dans la formulation des politiques de développement du secteur et de donner des avis en matière de régulation sur les activités techniques du secteur. Elle a deux services à savoir le service production et énergie renouvelable et le Service transport et distribution.

L'ARSE a élaboré un manuel des Procédures dénommé PCTEF, de quoi s'agit-il exactement ?

Le manuel de Procédures de Contrôle Technique, Économique et Financier (PCTEF) est un document contenant la nomenclature et les normes des éléments à contrôler et la fréquence de ces contrôles. Il a été élaboré en novembre 2023, avec la présence des acteurs concernés et adopté le 29 avril 2024 par Décision N°2024-023/ARSE/CR du Conseil de régulation de l'ARSE et fait désormais office de «guide» aux agents assermentés de l'ARSE dans l'exercice des activités de contrôle des opérateurs du secteur de l'énergie.

Quelles sont les motivations qui ont mené à l'élaboration du manuel PCTEF ?

L'ouverture des secteurs de la production et de la distribution au secteur privé ayant favorisé l'arrivée de nombreux opérateurs, il était opportun pour l'ARSE de publier un manuel qui encadre l'exercice des activités des titulaires de titre d'exploitation (licences, concessions, autorisations, ...) et aussi guider ceux-ci dans la soumission régulière au régulateur de l'énergie des informations de manière systématique et cohérente.

L'objectif du PCTEF est de disposer d'informations régulières, systématiques, cohérentes et suffisantes afin d'accroître l'efficacité et la transparence du processus de régulation. Pour ce faire, le manuel décrit les procédures à suivre qui concernent le suivi de l'état des infrastructures et équipements en service, le suivi et le contrôle de l'exploitation courante et le suivi des flux financiers du secteur de l'électricité.

En quoi le PCTEF contribuera-t-il à améliorer la régulation du secteur de l'énergie ?

Le PCTEF est un outil qui contribue à la régulation technique du secteur dans la mesure où le respect des règles et normes édictées dans le manuel contribue à assurer l'accès au réseau électrique dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, créer

l'équilibre du secteur, garantir l'application d'un tarif juste, conforme aux textes, assurer une concurrence saine et loyale dans le secteur.

Quels sont les acteurs impliqués dans l'élaboration du manuel PCTEF ?

De nombreux acteurs ont été impliqués dans l'élaboration du PCTEF. Il s'agit du Ministère de l'Energie des Mines et des Carrières, de la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL), des Producteurs Privés d'Électricité (PIE) représentés par SPES Solaire/Nagréongo, les Coopératives d'Électricité (COOPEL) représentées par la COOPEL de Saponé et l'Agence Nationale de l'Électrification Rurale (ABER).

Comment le manuel PCTEF peut-il contribuer à améliorer la sécurité énergétique et la fiabilité des réseaux de transport et de distribution d'énergie ?

Le manuel est un document de veille en ce sens qu'il décrit les normes et règles que chaque opérateur du secteur est tenu de respecter dans l'exploitation de ses ouvrages et comptes financiers. Le rôle du régulateur étant de s'assurer de l'effectivité de ce respect. Ce mécanisme, s'il est bien mené par les parties prenantes, contribue à fiabiliser et à optimiser le fonctionnement des ouvrages des réseaux de transport, de distribution d'énergie et à réduire les coûts d'exploitation de ces ouvrages.

Quels sont les principaux avantages attendus de la mise en œuvre du manuel PCTEF pour les consommateurs, les opérateurs du secteur ?

Les avantages de la mise en œuvre du PCTEF pour les consommateurs et les acteurs sont multiples. On peut citer la non discrimination dans le processus de contrôles des ouvrages électriques, la non discrimination dans le processus de requête de données des opérateurs, la réduction des délestages et des pannes techniques, la réduction des coûts de production et d'exploitation et un planning des cadres de concertation et d'évaluation connu d'avance.

Quels sont les principaux acteurs du secteur de l'énergie qui sont concernés par l'application du manuel des PCTEF ?

Le manuel PCTEF s'étend aux opérateurs ci-dessous exerçant des activités de production, de transport et de distribution de l'énergie sur l'étendue du territoire. Il s'agit de la SONABEL, des PIE, des COOPEL, des futurs opérateurs et indirectement tous les acteurs du secteur.

Quelles sont les actions prévues pour sensibiliser les acteurs d'énergie à l'existence et à l'application du manuel des PCTEF ?

La sensibilisation des acteurs sur le contenu du manuel PCTEF se fait au cours des missions de contrôle des opérateurs, lors des ateliers thématiques organisés par l'ARSE dans les régions au bénéfice des acteurs, y compris les consommateurs et durant les rencontres avec les associations des consommateurs de l'énergie.

Comment l'ARSE prévoit-elle de réviser et de mettre à jour le manuel des PCTEF pour tenir compte des évolutions du secteur de l'énergie ? Le manuel PCTEF peut être révisé à tout moment sur proposition de l'ARSE, pour tenir compte de l'arrivée de nouveaux acteurs avec de nouvelles sources de production, de nouvelles technologies de transport et de distribution et de nouvelles méthodologies de gestion (segmentation comptable des activités de production, transport, distribution/commercialisation par exemple).

Entretien réalisé par Saïdou ZOROME
Directeur de la Communication et de la
Documentation/ARSE

Assurer le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'énergie.

CULTIVONS LES VALEURS DE NOTRE ORGANISATION

1



Le professionnalisme

2



La confidentialité

3



L'anticipation des innovations

4



L'esprit d'équipe et de solidarité :

5



Le partenariat

Le
Régulateur
de l'énergie



Arrondissement n°5 - secteur n°24 (ZAD)
Rue Georges OUEDRAOGO dit le Gandaogo national
10 BP 13153 Ouagadougou 10 - Burkina Faso



(+226) 25 41 20 38



infos@arse.bf



www.arse.bf



@Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie

CONCEPTION ET IMPRESSION:

RASHCOM ☎ 25 41 06 03 / 67 47 47 47